

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2011

---

**SERVICE CITOYEN POUR LES MINEURS DÉLINQUANTS - (n° 3777)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

Mme Hostalier, M. Calmégane, M. Christian Ménard, Mme Bourragué, M. Birraux,  
M. Proriol, M. Schneider, M. Gosselin, M. Perrut, M. Terrot,  
M. Bodin, M. Anciaux, M. Decool, M. Siré, M. Luca et M. Spagnou

-----  
**ARTICLE 3**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« de service »,

les mots :

« d’éducation citoyenne ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l’amendement n°1.